



Madame Johanna ROLLAND
Présidente de Nantes Métropole
2 cours du champ de mars
44000 NANTES

Nantes, le 19 mars 2015

Madame la Présidente,

Les représentants du personnel de la CFDT et de l'UNSA se sont prononcés défavorablement sur trois dossiers lors du Comité Technique du 17 mars 2015 :

- Dossier 2-C : Emploi d'avenir et apprentissage : ajustement,
- Dossier 2-E : Journée de solidarité - modalités de gestion pour les cadres,
- Dossier 8-A : Direction de la Règlementation et de la Gestion de l'Espace Public : Brigade de contrôle nocturne : nouveaux plannings de travail.

Nos organisations syndicales ne sont pas adeptes du rejet systématique des dossiers soumis par l'administration. Il s'agit donc de l'expression d'un désaccord sur les méthodes :

- Retour sans concertation sur des mesures de temps de travail qui avaient été négociées,
- Utilisation d'emplois d'avenir pour permettre le fonctionnement d'un équipement, ce qui n'est pas leur rôle,
- Elaboration d'un planning qui pourrait être source de dysfonctionnements et d'atteinte à la santé pour les agents de la Brigade de contrôle nocturne.

Un nouveau Comité Technique est convoqué le 27 mars prochain, pour soumettre à nouveau deux de ces dossiers puisqu'ils doivent faire l'objet d'une délibération du Conseil Métropolitain.

Lorsqu'un Comité Technique se prononce défavorablement sur des dossiers, dans un établissement public qui prône le dialogue social, nous nous attendons à un échange avec les organisations syndicales avant tout nouveau passage. La CFDT et l'UNSA, représentants majoritaires ensemble au Comité Technique de Nantes Métropole, sont des organisations syndicales ouvertes au dialogue. C'est pourquoi nous souhaitons que le règlement intérieur prévoit, en pareille situation, les modalités de discussion préalable et que ces trois dossiers soient revus pour répondre aux attentes soulignées.

Ainsi, nous souhaitons :

- Le retrait de l'ordre du jour du prochain Comité technique du dossier "journée de solidarité" et la réintégration aux compteurs des agents de la journée de repos compensateur cadre,
- Une étude CHSCT de l'activité et des plannings de la Brigade de contrôle nocturne.

.../...

.../...

- Enfin, nous réaffirmons que les emplois d'avenir ne peuvent être une variable permettant d'ajuster le nombre d'emplois publics statutaires nécessaires à l'exercice des missions de service public, et nous demandons une analyse de l'ensemble des situations.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

Sophie HUNEAU
Secrétaire de l'UNSA
Nantes Métropole
Elue au Comité Technique



Gurval QUARTIER
Secrétaire de la CFDT
Nantes Métropole
Elu au Comité Technique

